



DEL N° D025/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Septembre 2024

Date de convocation

30/08/2024

Date d'affichage

30/08/2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	10
Pouvoirs :	3
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2024 le 6 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARIE Emilie à Mme GENOS Cathy, MM : COURTECUISSÉ Charles à Mme TAQUET Sabine, JOLY Denis à M. BOURDON Philippe

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel

Secrétaire de séance :

Mme TAQUET Sabine

**Objet : ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 AVRIL
2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 12 avril 2024,

Monsieur le Maire,

Rappelle :

- Que le compte-rendu de la séance précédente a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Demande :

- A l'ensemble du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve**, sans remarques, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2024 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

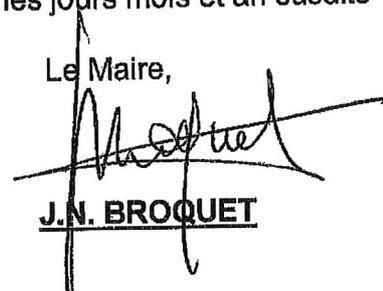
La secrétaire de séance,

Le Maire,

Sabine TAQUET



J.N. BROQUET



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL0252024**
Objet : **DEL 025/2024 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2024**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-09-06 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique : 059-215905944-20240906-DEL0252024-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20240906-DEL0252024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : d252024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20240906-DEL0252024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	388.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : d252024 COMPTE RENDU DU 12 04 2024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20240906-DEL0252024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	4.7 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 septembre 2024 à 16h23min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 septembre 2024 à 16h23min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 septembre 2024 à 16h23min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 septembre 2024 à 16h23min34s	Reçu par le MI le 2024-09-10